



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Environnement Forêt Sécurité Routière  
Unité Nature

## Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales.

### SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

#### Contexte et objectif du projet de la décision :

La gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le projet d'arrêté, mis à la consultation du public, a pour but de fixer pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales les périodes, les modalités, les modes et les moyens de chasse, conformément aux articles R.424-6, R.424-7 et R.424-8 du code de l'environnement.

#### Date et lieu de consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation était ouverte du 29 avril au 20 mai 2022 inclus. Le public a pu faire valoir ses observations :

- par voie électronique en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante :  
nature.sefsr.ddtm-66@equipement-agriculture.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

DDTM -  
Service Environnement Forêt Sécurité Routière  
Unité Nature  
2, rue Jean Richepin - BP 50909  
66020 PERPIGNAN CEDEX

#### **Synthèse des observations exprimées par le public :**

Aucune observation n'a été réceptionnée durant la phase de consultation.